



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des établissements

Département de l'accompagnement
et du suivi des politiques éducatives
DASPE

Service des projets et des crédits

Affaire suivie par
Christine Santos
T : 01 57 02 64 57
F : 01 57 02 64 68
Mél : ce.daspe@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 16 novembre 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie directeurs académiques des
services départementaux de l'éducation
nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-
Saint-Denis et du Val-de-Marne

Circulaire académique n° 2018-095

Objet : Opération Ecole Ouverte 2019 : appel à candidatures

**Références : Circulaire « Charte Ecole ouverte » n°2003-008 du 23 janvier 2003 -
Circulaire « Appel à projets » n°2017-034 du 1er mars 2017**

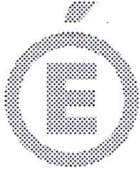
Instaurée en 1991, l'opération interministérielle « Ecole ouverte », permet aux collèges et lycées volontaires d'accueillir, **pendant les vacances scolaires** ainsi que les mercredis et samedis durant l'année scolaire, des jeunes qui ne partent pas en vacances et de leur proposer **un programme équilibré d'activités éducatives** dans les domaines scolaire, culturel, sportif et des loisirs.

L'opération s'inscrit dans les orientations du volet éducatif des contrats de ville et de la convention d'objectifs 2016-2020 conclue entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

Ce dispositif, **construit autour d'un projet éducatif intégré au projet d'établissement**, favorise directement l'intégration sociale et scolaire des élèves, et contribue à l'égalité des chances.

Il est l'occasion d'une ouverture sur l'extérieur qui modifie le regard porté par les jeunes sur l'établissement. Il constitue un moyen efficace d'engagement des élèves dans la vie de l'établissement, de prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages, notamment pour les élèves de cycle 3 (classes de CM1, CM2, 6^{ème}) et de prévention des incivilités et de l'absentéisme.

L'opération s'adresse aux jeunes, dès l'école élémentaire, qui vivent dans des **zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles** et, prioritairement, dans les établissements des **réseaux de l'éducation prioritaire**. Les établissements situés hors éducation prioritaire peuvent organiser l'opération, sous réserve de proposer, lors des sessions, des places aux élèves des réseaux d'éducation prioritaire situés à proximité.



2

Les établissements situés dans des territoires relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, ou en zones rurales isolées sont également invités à candidater (zones fortement éloignées des pôles urbains et des équipements).

Je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes avant toute inscription au dispositif « Ecole ouverte » au titre de l'année civile 2019, et à assister à **la réunion d'information départementale dont dépend l'établissement.**

Des réunions auront lieu dans chaque département, aux dates suivantes :

- **Le vendredi 23 novembre 2018**, à 9 heures 30 à la **DSDEN de Créteil** salle 241,
- **le mardi 27 novembre 2018**, à 9 heures 30 à la **DSDEN de Bobigny** salle Jade/Opale,
- **le vendredi 30 novembre 2018**, à 13 heures 30 au **collège Les Capucins de Melun.**

Les candidatures (le programme prévisionnel des actions envisagées pour l'année 2019) seront saisies sur l'application informatique dédiée « AppliEO » **au plus tard le lundi 10 décembre 2018.**

Les établissements retenus pour participer au dispositif seront soutenus financièrement pour les actions mises en place.

Je remercie d'ores et déjà les chefs d'établissement de leur engagement au service de la réussite de ce dispositif et des élèves qui le fréquentent.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT